

COMMUNE DE MÉRY

PERMANENCES

Tel: 04 79 63 60 00

Lun : 14h15 - 18h45

email : accueil@mery73.fr

Mar - Jeu - Ven : 14h15 - 17h45

web : www.mery73.fr

Mer : 9h30 - 12h

SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ EN TEMPS RÉEL !

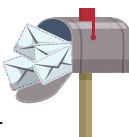


● Février 2025

# méry' Flash



## Changement de numérotation pour les écoles



La loi 3DS, parue en février 2022, impose aux communes de **dénommer et numéroté les voies communales**. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, l'école maternelle possède le n°124 et l'école élémentaire le n°84 sur la place des Farfadets.



## Résultats de l'Opération Broyage des sapins

Cette année, ce sont **78 sapins** qui ont été broyés lors de l'opération en collaboration avec Grand Lac !

Le broyat réalisé servira de compost, paillage, etc. pour les services techniques.

## Verbalisation : Dépôts sauvages



Dans toute la commune, vous pouvez trouver aux emplacements stratégiques des containers.

Malgré cela, des dépôts sauvages sont découverts trop souvent par nos agents ou par des marcheurs.

Mais grâce à la vidéo-protection, l'an dernier, ce sont plusieurs personnes qui ont pu être verbalisées.

Nous comptons sur vos **efforts et le civisme de tous pour maintenir notre commune propre**.



## Projet Zone à Faibles Emissions - mobilités

Comme mentionné dans le méry'flash du mois de janvier, et conformément à la loi, les communes de Grand Lac mettront prochainement en place une Zone à Faibles Emissions - Mobilités (ZFE-m) qui vise à limiter la circulation des véhicules les plus polluants, pour une meilleure qualité de l'air.

L'enquête de consultation vous permettant de donner votre avis se terminera **ce vendredi 31 janvier 2025**, il vous reste donc peu de temps.

**Retrouvez plus d'informations concernant ce projet sur le flyer accompagnant cette lettre d'information.**

## Modification PLUI - Grand Lac



Grand Lac a engagé une procédure de Modification n°2 du PLUi Grand Lac (exCalb).

Une enquête publique aura donc lieu **du lundi 17 février à 8h30 jusqu'au vendredi 28 mars 2025 à 12h00**.

Il sera possible de consulter les documents dans différents lieux de l'agglomération (communes ci-dessous), de rencontrer le commissaire enquêteur pour lui faire part de **vos remarques et de participer en ligne**.

### DE RENCONTRER LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR LORS DES PERMANENCES

Siège de Grand Lac	Lundi 17 février	9h-12h
	Vendredi 28 mars	9h-12h
Aix les Bains - service urbanisme (9 avenue Victoria)	Mercredi 19 février	14h-16h
	Vendredi 21 mars	9h30-11h30
Mairie de Drumettaz-Clarafond	Lundi 24 mars	16h30-18h
Mairie de Grésy-sur-Aix	Vendredi 14 mars	16h-19h
	Mardi 25 mars	9h-12h
Mairie de La Chapelle du Mont du Chat	Jeudi 27 mars	16h-18h
Mairie du Bourget du Lac	Vendredi 14 mars	9h-12h
Mairie de Pugny-Chatenod	Lundi 10 mars	16h30-19h
Mairie de Saint-Offenge	Vendredi 21 mars	16h30-18h30

## Application mobile "Ma sécurité"

La première application mobile regroupant les services de police et de gendarmerie est désormais **disponible gratuitement en téléchargement !**



### Ma sécurité

Application grand public



### Au plus près de vous



Infos et conseils pratiques



Tchat 24h/24 avec des policiers et gendarmes



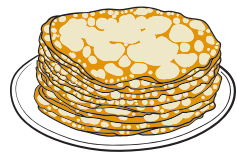
Signalement



Écoute et accompagnement des victimes



# ♥♥ L'agenda du mois de février ♥♥



Vendredi 31 janvier 2025  
Vente de crêpes par l'APEEPM

A l'occasion de la chandeleur, l'APEEPM vous donne rendez-vous vendredi 31 janvier **de 16h30 à 18h00 sur le parking de l'école pour déguster de délicieuses crêpes !**

Lundi 3 février 2025  
Permanence Mutuelle Entrenous



La prochaine permanence de la Mutuelle Entrenous aura lieu le **lundi 3 février de 14h00 à 17h00 à la salle Joël Exertier (1<sup>er</sup> étage)**

**Prise de rendez-vous au 09.69.39.73.38 ou par mail à [mutuellecommunale@mutuelle-entrenous.fr](mailto:mutuellecommunale@mutuelle-entrenous.fr)**



Lundi 3 février 2025  
Permanence CCAS

La prochaine permanence du Centre Communal d'Action Social aura lieu le 3 février, **de 17h30 à 18h45, à la salle Joël Exertier (1<sup>er</sup> étage).**

Faites vous accompagner face aux difficultés administratives et sociales.

**Ces permanences se font sans rendez-vous.**

Lundi 3 février 2025  
Conseil Municipal



Le prochain conseil municipal aura lieu le **lundi 3 février à 20h30 dans la salle du Conseil, en Mairie.**



Vendredi 7 février 2025  
Ciné Séniors

“Jamais sans mon psy”, film d'Arnaud Lemort, avec Christian Clavier et Baptiste Lecaplain.

**> A 14h00, au cinéma Victoria d'Aix-les-Bains**

> Séance réservée aux séniors

> 5€ la séance



Vendredi 7 février 2025  
Match de basket avec Planet Jeunes



Planet'Jeunes vous propose d'assister au match de basket Aix Maurienne / Antibes qui aura lieu **à 20h00 au Phare de Chambéry.**

**Renseignements et inscriptions : par mail à [familles@planetjeunes.fr](mailto:familles@planetjeunes.fr) ou au 04.74.63.67.96**



Mardi 11 février 2025  
Ramassage des encombrants

La prochaine **collecte d'encombrants** par le service de Grand Lac sera faite **Mardi 11 février 2025.**

⇒ **Inscription préalable au 04.79.35.00.51**

Du 13 au 26 février 2025  
Mise à disposition du broyeur



Comme chaque année, Grand Lac met à disposition des particuliers un broyeur à végétaux.

**Renseignements et réservations auprès de la Mairie au 04.79.63.56.70**

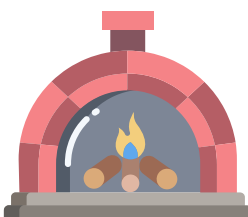


Vendredi 21 février 2025  
Vendredi des jeux avec Planet'Jeunes

Planet'Jeunes vous donne rendez-vous **de 17h00 à 20h00 à la bibliothèque du Viviers-du-Lac** (60 rue Antoine Montagnole) pour vous amuser seul ou en famille autour de jeux de société.

**Renseignements et inscriptions : par mail à [familles@planetjeunes.fr](mailto:familles@planetjeunes.fr) ou au 04.79.63.67.96**

Dimanche 23 février 2025  
Vente de boudin de l'ACCA



L'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) revient cette année avec sa traditionnelle **dégustation et vente de boudin à la chaudière, pains cuits au feu de bois et st Genix !**

Rendez-vous **le dimanche 23 février à partir de 9h00 à la salle des fêtes.**





# La commune de Méry vous informe



## TOUT COMPRENDRE SUR LE PROJET DE ZFE-M

L'instauration d'une ZFE-m sur notre territoire est une **obligation légale** (Loi Climat & Résilience de 2021).

Il s'agit d'abord **d'une mesure de santé publique** (le trafic routier est le premier émetteur de dioxyde d'azote). En effet, la pollution atmosphérique a des conséquences très néfastes sur la santé (affections respiratoires, asthme, maladies cardiovasculaires, cancers).

Sur notre territoire, la ZFE-m concerne **30 communes de l'axe Aix-les-Bains / Chambéry / Montmélian**. Son périmètre est la zone dans laquelle la population est la plus exposée aux polluants réglementés et s'étend sur une partie de Grand Chambéry, Grand Lac et Cœur de Savoie. Sur décision préfectorale, les axes autoroutiers et VRU en sont exclus.

La ZFE-m n'est pas une mesure isolée. Elle est complémentaire des projets de mobilité structurants (RER métropolitain, augmentation de la fréquence des trains, développement de l'intermodalité, réouverture des gares...) et d'aides à l'amélioration de la qualité de l'air.



# L'ESSENTIEL DU PROJET



## Quels véhicules peuvent circuler dans ce périmètre ?

Tous les véhicules munis d'une vignette **Crit'Air** (de 1 à 5) apposée de manière visible sur le pare-brise, ainsi que les deux-roues motorisés et les véhicules non-routiers (engins agricoles et de chantier).



## Quels véhicules sont interdits de circulation dans ce périmètre ?

Les véhicules "**non classés**", c'est-à-dire ceux qui ne peuvent pas bénéficier de vignette Crit'Air parce qu'ils sont trop anciens et polluants : il s'agit des voitures immatriculées **avant le 31 décembre 1996**, des véhicules utilitaires légers immatriculés **avant le 30 septembre 1997** et des poids lourds, autobus et autocars immatriculés **avant le 30 septembre 2001**.



## Les dérogations et exemptions prévues

- **Nationales** : elles s'appliquent à toutes les ZFE et concernent les véhicules d'intérêt général comme les services de police, de gendarmerie, de secours, d'incendie, les ambulances, les véhicules militaires, véhicules agricoles, etc...
- **Locales** : pour limiter au maximum l'impact écologique et social de la ZFE-m, les élus locaux ont prévu des dérogations spécifiques au territoire et adaptées à de nombreux besoins identifiés.



## Les autres solutions

2 formules de "Pass" sont également proposées :

- le **Pass petit rouleur** (2 000 km par an maximum)
- le **Pass journalier** pour motif ponctuel (26 jours autorisés par an)



Participez à la consultation en scannant le QR Code

## Le calendrier



Le projet n'est pas définitif : la consultation publique obligatoire se déroule jusqu'au 31 janvier. C'est seulement après et quand toutes les conditions d'une application juste pour les habitants et adaptée aux spécificités du territoire seront réunies que la ZFE-m entrera en vigueur, en avril 2025.

Retrouvez les informations détaillées : [zfe-mobilité-savoie.fr](https://zfe-mobilité-savoie.fr)